	44/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 12 - ***Présents*** : 9 - ***Votants*** : 11

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2022

Date de convocation
10 OCTOBRE 2022
Date d'affichage
10 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 14 octobre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Christelle PERRIN, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Jean-Pierre SCHWARTZ, Patricia FALLENOT, Nadège ZIMMERMANN, Sébastien GADOT..

Etaient absents excusés avec procuration : Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Samuel GOMES), Armelle LE GAL (donne procuration à TSCHUDI Joëlle)

Étaient absents : Pamela GRIDEL.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT

VOTE POUR ADMISSION EN NON--VALEUR
Délibération N°44-22

Le comptable public du Service de Gestion Comptable Pays de Montbéliard (SGC) a transmis à la commune un état des présentations et admissions en non valeur, pour décision d'admission en non-valeurs, dans le budget 2022. Le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de pièces pour un montant de 167.58 € et demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces pièces (Liste 5128770732).

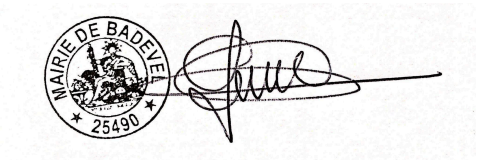
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

➢ **VOTE** l'inscription des pièces irrécouvrables (Liste 5128770732) pour un montant de 167.58 € au compte 6541 - (Créances admises en non-valeur).

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 14 octobre 2022 et publication ou notification le 14 octobre 2022

Le Maire,



Samuel GOMES